

Marques et produits Egger

Les marques des produits vendus ainsi que leurs déclinaisons restent la propriété exclusive de la société « Egger Retail Products France S.A.S. », ci-après dénommée « Egger », et ne pourront être utilisées, outre pour la promotion des produits, sans autorisation expresse d'Egger.

Conditions générales de vente

Article 1 - Disposition générale

Toute commande implique pour le Client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, notwithstanding les clauses contraires qui pourraient figurer sur les bons de commandes ou les correspondances du Client.

Article 2 - Produits

Egger se réserve le droit de modifier ou de supprimer sans avis préalable les modèles définis dans ses notices, dépliants, échantillons, catalogues ou tarifs, sans que le client ne puisse prétendre à des dommages et intérêts et sans obligation de remplacer les produits précédemment livrés ou en commande. Les produits doivent être utilisés conformément aux instructions d'Egger, et plus généralement aux règles de l'art et aux réglementations en vigueur.

Article 3 - Commandes et confirmation de commandes par Egger

Les commandes des Clients ne sont définitives qu'après acceptation écrite par Egger.

Les notices, dépliants, échantillons, catalogues ou tarifs n'ont qu'un caractère indicatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes. Les offres faites oralement ou téléphoniquement par nos agents ne constituent un engagement de notre part que si elles sont confirmées par écrit.

Pour toute commande, le Client accepte par avance des tolérances quantitatives de plus ou moins 10%.

Article 4 - Modification de commandes

Toute modification de commande entraînant un rajout ou un retrait de produits en stock et disponibles sur le site concerné est possible jusqu'à la veille de la livraison avant onze heures au plus tard.

Pour tous les autres produits, aucune modification n'est possible au-delà de 48 heures après la confirmation de la commande.

Article 5 - Livraisons

La livraison des produits ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses règlements envers Egger.

Les livraisons sont effectuées en fonction des possibilités d'Egger qui se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles ou globales.

Les délais de livraison ne sont mentionnés qu'à titre indicatif, et ne sauraient ouvrir droit à réclamation, dommages et intérêts, pénalités, ou annulation de commande pour retard.

Tous les produits voyagent aux risques et périls du Client quels que soient le montant et le mode de transport utilisé, même en cas de vente CPT. Toute réserve ou contestation relative à la conformité ou à l'état des produits livrés devra être mentionnée sur la lettre de voiture (CMR) et le bon de livraison, signée par le chauffeur et devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au transporteur avec copie à Egger dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception des produits.

A défaut du respect de ces conditions, les produits seront réputés conformes et aucune réclamation ultérieure ne sera prise en considération.

Article 6 - Garantie

Egger ne pourra se voir opposer aucune action en garantie des vices cachés.

Article 7 - Retour des Produits

Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit d'Egger.

La réclamation effectuée par le Client ne suspend pas le paiement des produits concernés.

En cas de reprise acceptée, Egger établira au profit du client un avoir, après

vérification quantitative et qualitative de la valeur de remplacement des produits, à l'exclusion de toute indemnité.

Article 8 - Tarif - Prix

Les produits et toute prestation supplémentaire sont facturés au tarif en vigueur au jour de la livraison et payables conformément aux modalités précisées sur la facture, au siège social d'Egger.

Egger peut modifier ses tarifs à tout moment sans préavis et sans encourir aucune responsabilité.

Article 9 - Modalités de paiement

Les factures sont payables selon les modalités énoncées sur la facture et conformément à la législation en vigueur, dans un délai ne pouvant dépasser 45 jours en fin de mois. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

En application du décret 2012-1115 du 2 oct.2012, une indemnité forfaitaire de 40 € sera demandée pour tous retard de paiement au titre des frais de recouvrement.

Sauf dérogation convenue entre les parties d'un commun accord, le fait de ne pas effectuer un paiement à son échéance rend immédiatement exigible le paiement de toutes les factures non arrivées à échéance.

En cas de première commande ou en fonction de la solvabilité du client, nous nous réservons le droit de n'expédier les produits qu'après paiement, d'exiger un paiement comptant ou de réduire les délais de règlement.

Article 10 - Cession de créances

Conformément aux dispositions légales, Egger est libre de céder toutes créances détenues à l'encontre de son Client et en conséquence, toute interdiction de cession de créances contenue dans les commandes, conditions générales de vente ou d'achat ou dans tout autre document émis par le Client, est inopposable à Egger.

Article 11 - Réserves de propriété

Le transfert de propriété des produits est suspendu au paiement intégral des factures.

Jusqu'à ce que celui-ci intervienne, la marchandise reste donc la propriété entière et exclusive d'Egger, le Client en assumant cependant tous les risques.

À défaut de paiement, Egger se réserve le droit de reprendre les produits. Les produits en stock sont présumés être ceux impayés.

Article 12 - Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure entraîne la suspension de plein droit du contrat établi entre Egger et le Client sans ouvrir droit à indemnité. Sera considérée comme force majeure, outre les cas reconnus par le droit positif français, toute situation échappant au contrôle d'Egger, telles que par exemple des difficultés d'approvisionnement et de transport, des grèves et conflits sociaux, des incendies, des catastrophes naturelles, etc.

Article 13 - Droit applicable et compétences des Tribunaux

Les présentes conditions générales de ventes sont régies par le droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution d'une quelconque disposition des conditions générales de vente, le Tribunal de commerce de Tours sera seul compétent pour connaître de tout différend.